

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 51

27 NOVEMBRE 2024 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU, Jean-Luc QUINTY, Danièle DELMOTTE, Margaux PIQUELLE, René POUILLE, Denis BICHARD, Christelle CHAMPOMMIER, Martine CONSTANT, Michel FLORENTINO, Damien LABRE, Valérie ROOSE, Éliane VIALLON.

Absent Excusé : Gaëlle LE BOULANGER, Thomas PICANDET.

Procuration : néant.

Secrétaire de séance : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 50 de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour (initialement prévus en questions diverses).

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 – Investissements 2025 : demandes de subventions.

Dans le cadre de la programmation 2025 (DETR, DSIL...), la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 février 2025 (délai de rigueur). Cette date permet d'instruire les demandes et de donner les éventuels accords de financement avant le 30 juin 2025.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) peut également être sollicitée pour les projets multisport en complément.

Enfin, le Conseil Départemental peut être sollicité au titre des amendes de police 2025.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les projets à inscrire :

*Création d'un terrain multisport (city stade) et requalification de terrains de tennis en plateau multisport : 196 000 € HT.

-DETR / 20 % = 39 200 €.

-ANS / 60 % = 117 600 €.

*Reprise d'un mur de soutènement (secteur Les Galères / La Pêche Piron) : 42 500 € HT.

-DETR / 30 % = 12 750 €

-Conseil Départemental (amendes de police 2025) = 7 500 €.

*Aménagement de l'entrée nord / Les Galères : 45 803.20 € HT.

-DETR / 30 % = 13 740.96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'approuver la programmation ci-dessus référencée.

-D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires.

Délibération

2 – SIV de Menat : travaux 2025.

Dans le cadre de la programmation de voirie 2025, le SIV de Menat a établi une proposition pour le secteur « Chez Donveau » pour un montant total HT de 14 435 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition ci-dessus référencée.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

3 – Requalification du Centre Bourg (phase 1) : avenant au marché SPS.

Dans le cadre de la mission de coordination SPS, il s'avère que la durée des travaux initiale a évolué. La société APAVE a ainsi proposé un avenant de 3 mois :

3 mois x 550 € soit 1 650 € HT (1 980 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'approuver l'avenant ci-dessus référencé.

-Les crédits sont inscrits au Budget 2024.

Délibération

4 – Requalification du Centre Bourg (phase 2) : travaux de démolition place de la Halle.

Préalablement à la seconde phase d'aménagement et de requalification du centre bourg, la commune doit faire procéder à la démolition de bâtiments d'habitation, place de la Halle (A 1798 / A 1796).

Acquis par l'EPF SMAF pour le compte de la commune de Montaigut-en-Combraille, les bâtiments ont fait l'objet d'un rapport d'analyses amiante et plomb confié à la société SOCOTEC pour un montant de 825 € HT soit 990 € TTC.

ENEDIS a été chargé de la suppression des deux branchements électriques pour un montant de 289 € HT soit 346,80 € TTC (par branchement).

Des entreprises ont été sollicitées pour la partie démolition avec constat d'huissier préalable :

- TP LYAUDET (63) pour un montant total HT de 43 510 € soit 52 212 € TTC.
- COLAS MONTEIL TP (63) pour un montant total HT de 39 904 € soit 47 884.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition technique et financière de la société COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

Délibération

5 – Requalification du Centre Bourg (phase 2) : Dossier de Consultation des Entreprises.

Le réaménagement du secteur de la place des écoles (VRD / Aménagements extérieurs / Paysages) doit faire l'objet d'une consultation légale en procédure adaptée :

- Préparation de chantier.
- Réseaux.
- Voirie et espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- D'approuver le détail du Dossier de Consultation des Entreprises.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux publications légales.

Délibération

6 – Requalification du Centre Bourg (phase 2) : Enfouissement télécom place de la Halle.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 1 147,20 € H.T., soit 1 376,64 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 1 700,00 € H.T., soit 2 040,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 1 147,20 € H.T., soit 1 376,64 € T.T.C.

- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 1 700,00 € H.T. soit 2 040,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

7 – Territoire d'Énergie (63) : Eclairage parking rue Saint Roch.

Territoire d'Énergie a établi un devis estimatif des travaux pour un montant total de 3 700 € HT. La commune est sollicitée pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 60 % de ce montant HT (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe) soit 2 220.24 €. Territoire d'Énergie assume la part restante.

Le montant total sera revu et réajusté en fin de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'Eclairage Public d'intérêt communal dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Délibération

8 – Budget 2024 : décision modificative numéro 1.

Afin de garantir le mandatement des traitements et des états de charges sur le mois de décembre 2024, il peut être procédé à la décision modificative n°1 au budget 2024 selon le virement de crédits suivant :

Chap. 65 / Gestion courante = (-) 5 000 € (article 65888 autres charges).

Chap. 12 / Personnel = (+) 5 000 € (article 6450 charges de sécurité sociale et de prévoyance).

Par ailleurs, il peut être également procédé aux ajustements suivants au chapitre 12

Art. 6411 / Personnel titulaire (+) 12 000 € (1 000 € + 9 000 € + 2 000 €).

Art. 6415 / Congés payés (-) 1 000 €.

Art. 64168 / Emplois aidés (-) 9 000 €.

Art. 6470 / Autres charges sociales (-) 2 000 €.

Art. 6450 / Charges de sécurité sociale et de prévoyance (+) 7 000 €.

Art. 6413 / Personnel non titulaire (-) 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n°1 au budget 2024 selon les conditions ci-dessus référencées.

Délibération

9 – Avenant au contrat de prévoyance du personnel.

Dans le cadre du contrat prévoyance signé entre la commune et AXA, la compagnie d'assurance a proposé une évolution du taux de cotisation.

Au 1 janvier 2025, la cotisation annuelle serait fixée à 10,21 % de la base des calculs de cotisations pour le personnel affilié à la CNRACL (9.72 % en 2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

10 – Illuminations 2024/2025 : pose et dépose.

La société RDN (03) a remis une proposition pour un montant total HT de 4 525.73 € soit 5 430.88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la société RDN dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

Points ajoutés à l'ordre du jour :

14 – Acquisition d'une brosse de désherbage.

Le société VACHER (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 1 852.00 € soit 2 222.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la société VACHER dans les conditions ci-dessus référencées.

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une demande de subvention auprès de l'organisme FREDON.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

15 – Fabrication d'une porte de chapelle factice.

La société José GONZALEZ (Atelier de menuiserie générale / 63) a remis une proposition pour un montant total HT de 8 274.17 € soit 9 929.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la société José GONZALEZ dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11 – Demande de prime pour réfection de façade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner par 12 voix pour un avis favorable concernant le versement de la prime pour réfection de façade à :

-Madame Monique CONCHON, 3, Chez Donveau

10 € X 38 m² = 380 €

-Madame Françoise LABRE, 18, Rue Porte Montmarault

10 € X 100 m² = 1 000 €

Les crédits sont inscrits au Budget 2024.

Délibération

12 – Mise à jour du plan d’adressage.

Vu l’adressage établi et complété sur la commune,

Il apparaît nécessaire d’affecter un numéro supplémentaire destiné au bâtiment cadastré A 1618, passage du Pouchérol : N° 13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D’approuver l’évolution du plan d’adressage selon les dispositions ci-dessus référencées.

Délibération

13 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

Références cadastrales Section N° Lieu-dit	Propriétaires	Décision et Date
A 940 / 1233 / 1330 / 1571 Rue Porte Montmarault	DA ROCHA VALENTE Narciso	Non préempté 30/10/2024
A 1131 21 Rue du Dauphin	DURON Pascal	Non préempté 18/11/2024
A 1216 Rue du Dauphin	AURAIX Michèle	Non préempté 26/11/2024

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

*Pays de Saint-Eloy : mise à disposition d’un présentoir pour la documentation communautaire (modèle mural).

*Conseil Départemental : réunion annuelle des conseillers départementaux du canton de Saint-Eloy-les-Mines le 13 décembre à Servant.

*CCAS : repas annuel des aînés le 12 janvier 2025.

*Demande de résidence artistique à la salle des fêtes. Une mise à disposition occasionnelle peut être envisagée avec pour contrepartie, une représentation à l’école ou bien à l’occasion de la fête patronale.

*Requalification du centre bourg : prochaine réunion de chantier le 28 novembre 2024 à 17 heures.

*ADHUME : le rendu du profil énergétique de la commune sera transmis aux conseillers municipaux.

*CIAS : une nouvelle désignation sera proposée au prochain Conseil Municipal en remplacement de Margaux Piquelle.

- *Voirie départementale : reprise des bordures sur le carrefour en direction de Lapeyrouse.
- *Association : Equinoxe 11 a établi son siège social à Montaignut-en-Combraille.
- *CAPER : présentation du dossier sur l'inauguration de la stèle de Saint-Eloy-les-Mines.
- *SENAT : suppression du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement ».
- *Elagage et abattage d'arbres : la société A.T.T.E.C.S (03) a remis une proposition plus élevée que l'offre FABOIS (63) présentée au précédent conseil municipal.
- *Conseil Départemental (63) : par délibération du 22 octobre 2024, la commission permanente a décidé d'attribuer une subvention de 7 500 € à la commune au titre du produit des amendes de police (réparation d'ouvrage d'art et de mur de soutènement).
- *Festival « voix et patrimoine » : présentation des groupes disponibles.
- *Région : lancement d'une mutuelle régionale « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes ».
- *Combrailles Entreprendre : une nouvelle prestation de broderie numérique est assurée par l'association et son atelier d'insertion "La Bujade ».
- *Centre de Gestion : demande d'affiliation volontaire du SMAFA (Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Auvergne Métropole) au Centre de Gestion.
- *Bulletin municipal : mise à jour du devis avec une couverture plus épaisse (ainsi que pour la 4^e de couverture) et une édition de 40 pages plutôt que 36.
- *Ecole : projet de réfection des sanitaires.
- *Noël : les sapins doivent arriver le 09 décembre 2024 pour l'école, la mairie, l'EHPAD, les commerçants...
- *CCAS : prochaine réunion le 16 décembre 2024 à 19 heures.
- *Vœux et réunion publique : le vendredi 10 janvier 2025.
- *Accueil des nouveaux arrivants et parents : le samedi 11 janvier 2025.
- *CCAS : repas des aînés (dimanche 12 janvier 2025).
- *Conseil Municipal : prochaine réunion le 15 janvier 2025 à 18 heures.